

mis en usage jusqu'à présent pour les accommoder, & qui, après une négociation de plus d'un an, avoient fait juger au Gouvernement Britannique, qu'il convenoit de se mettre en posture pour être prêt à tout événement, & pour accorder la protection nécessaire aux Colonies d'Amérique; exposées à l'invasion des François. Mr. Keene fit aussi remarquer dans cette conférence, qu'indépendamment de ces considérations, l'armement de la Flotte de *Brest* ajoutoit un nouveau motif de nécessité à celui qui déterminoit la Cour de Londres à mettre sa Flotte en état de paroître en mer dès que les circonstances requéreroient qu'elle la fit sortir des Ports du Royaume. Peu de jours après cette conférence le Roi admit cet Ambassadeur à une audience, dans laquelle Sa Majesté témoigna, qu'elle souhaitoit fort que les différends qui s'étoient élevés entre les deux Couronnes de France & de la Grande-Bretagne pussent être ajustés par les voyes d'un accommodement à l'amiable, afin d'éviter tout ce qui pourroit être un sujet de voir renâître des troubles dans l'Europe. Le Roi a aussi fait connoître au Duc de Duras, Ambassadeur de France, l'espérance où il étoit que les choses n'en viendroient point à de fâcheuses extrêmités entre les deux Cours, & qu'avant de mettre leurs Flottes en mer, elles tenteroient encore l'usage des voyes de conciliation.

Entre tems, l'état des affaires entre la France & l'Angleterre absorbe presque entièrement l'attention de la Cour. Le Chevalier d'Abreu, Ministre du Roi à *Londres*, dépêche par la voye de *Falmouth* & de la *Corogne*, de fréquens Express, pour informer Sa Majesté de tout ce qui